

des licences d'importation de certains produits alimentaires, dont les légumineuses, les oignons, les pommes de terre et le porc, demeure un important obstacle au commerce.

AMÉRIQUE CENTRALE ET CARAÏBES

En 2005, les exportations canadiennes vers la région de l'Amérique centrale (Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Costa Rica et Panama) ont atteint 441,6 millions de dollars, et les échanges bilatéraux ont atteint 1,3 milliard de dollars. Les intérêts commerciaux du Canada dans la région tournent principalement autour de l'agriculture, de l'exploitation minière, des services environnementaux, du bâtiment et des matériaux de construction, des industries de services et des projets d'immobilisations. Le Guatemala compte la plus large assise économique et la plus importante économie en Amérique centrale : en 2005, le Guatemala a importé plus de 40 % de toutes les exportations canadiennes destinées à cette région. L'économie du Panama fondée sur les services a crû de 5,5 % en 2005, et des négociations de libre-échange avec les États-Unis sont en cours.

Le Canada a conclu un accord de libre-échange avec le Costa Rica. L'accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica (ALECCR), entré en vigueur le 1^{er} novembre 2002, est devenu la pierre angulaire de notre relation bilatérale croissante en matière de commerce et d'investissement. De 2002 à 2005, les échanges bilatéraux de marchandises ont augmenté de 36 % (passant de 324 millions à 440 millions de dollars). L'ALECCR prévoit l'élimination progressive des tarifs douaniers, montrant ainsi qu'il est possible de tenir compte des différences quant aux niveaux de développement et à la taille des partenaires du libre-échange.

Le Canada est résolu à mener à bien les négociations de libre-échange avec le Groupe des quatre de l'Amérique centrale (le C4) (Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) et partage leur engagement à l'égard de l'intégration économique de l'hémisphère. Le C4, ainsi que la République dominicaine et le Costa Rica, ont conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis en 2005. La mise en œuvre de cet accord aura probablement une incidence sur la compétitivité des entreprises canadiennes.

En 2005, les exportations de marchandises canadiennes vers la Communauté des Caraïbes (CARICOM) se sont chiffrées à 543 millions de dollars, et les échanges bilatéraux à 1,6 milliard de dollars. En 2003 (la plus récente année pour laquelle nous disposons de statistiques), les exportations de services canadiens vers la CARICOM ont atteint 1,46 milliard de dollars. Les 15 membres de la Communauté des Caraïbes sont Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la République dominicaine, la Grenade, la Guyana, Haïti, la Jamaïque, Montserrat (sous la dépendance du Royaume-Uni), Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago. Les Bahamas font partie de la CARICOM mais non du marché commun. Le Canada et la CARICOM ont discuté de la possibilité de négocier un accord de libre-échange bilatéral, mais aucune date du début possible des négociations n'a encore été fixée.

La République dominicaine est le quatrième marché d'exportation de marchandises du Canada dans la région des Caraïbes et l'un des marchés et l'une des zones franches manufacturières qui connaît la croissance la plus rapide. En 2005, les exportations de marchandises canadiennes vers la République dominicaine se sont élevées à 145 millions de dollars (en hausse de 44 % par rapport à 2004). Le Canada est toujours désireux de renforcer ses liens commerciaux et d'investissement avec la République dominicaine. À cette fin, le Canada étudie la possibilité de négocier un accord de promotion et de protection des investissements étrangers et un accord de libre-échange bilatéral avec la République dominicaine.

Cuba est le plus grand marché du Canada dans les Caraïbes, ayant importé pour 447 millions de dollars de produits et de services canadiens en 2005. Avec des investissements évalués à plus de 1 milliard de dollars, le Canada est le plus grand investisseur étranger à Cuba, selon l'ambassade canadienne à La Havane. Bien que le milieu des affaires de Cuba soit complexe, il renferme de nombreuses possibilités pour les entreprises canadiennes. Le gouvernement du Canada continue de s'opposer à l'application extraterritoriale des lois américaines et n'est pas en faveur de l'embargo contre Cuba. En 1985, le Canada a adopté la *Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères* pour empêcher des États étrangers de prendre des mesures qui empiètent sur la souveraineté du Canada et qui nuisent à son commerce international.